

Préparation au concours Attaché d'Administration Hospitalière (AAH) 2024 - 2025

Programme en date du 06/2024

Réf : C1401



12 mois d'accès plateforme

Durée 147h

Malakoff	13 au 15 nov. 2024
Malakoff	16 au 18 dec. 2024
Malakoff	22 au 24 janv. 2025
Malakoff	19 au 21 mars 2025
Malakoff	23 au 25 avril 2025
Malakoff	20 au 22 mai 2025

Préparation aux épreuves orales :
3 jours en sept. 2025

Public concerné

- Toute personne remplissant les exigences réglementaires du concours

Accessibilité

Formation accessible aux publics en situation de handicap
Référénte Handicap CNEH :
sylvie.liot@cneh.fr

OBJECTIFS

- ▶ Pour les épreuves écrites d'admissibilité
 - Acquérir les méthodologies requises pour chaque épreuve
 - Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour chaque matière
- ▶ Pour l'épreuve orale d'admission
 - Acquérir la méthodologie et adopter la bonne posture
 - Mobiliser ses connaissances et construire une vision métier

PROGRAMME

▶ Planning : Novembre 2024 à Novembre 2025

- 18 jours de regroupement à Malakoff
- 6 modules de 3 jours pour la préparation aux épreuves écrites
- 3 jours de regroupement à Malakoff pour la préparation aux épreuves orales (session réservée aux candidats admissibles)

▶ Matières préparées

- Questions à réponse courte
 - Culture administrative et juridique
 - Finances publiques
 - Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
 - Droit hospitalier
- Note à partir d'un dossier
- Entretien avec le jury

MÉTHODES MOBILISÉES

- Apports théoriques et pratiques en présentiel
- Accès à la plateforme d'enseignement en ligne
- Concours blancs et devoirs en ligne
- Coaching collectif et individuel
- Cycles de classes virtuelles thématiques

PRÉREQUIS

Satisfaire aux exigences réglementaires du concours
cf programme détaillé du concours sur : <https://www.cng.sante.fr>

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Suivi individualisé des apprenants
- Evaluation et correction personnalisées des devoirs
- Définition des axes de progression tout au long du parcours pédagogique

INTERVENANT(S)

- Céline Limouzy, directrice du du pôle concours et adaptation à l'emploi au CNEH, directrice d'hôpital, coach professionnelle certifiée, coordinatrice pédagogique du parcours
- Christophe Saint-Martin, enseignant référent en note sur dossier, directeur d'hôpital
- Céline Jorland, enseignante référente en droit public, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social
- Marie-Gabrielle Vaissière, enseignante référente en droit hospitalier, directrice d'hôpital
- Usman Mehmood, enseignant référent en finances publiques, directeur d'hôpital
- Véronique Lefevre, enseignante référente en méthodologie du concours, directrice d'hôpital
- complété par une équipe pédagogique composée de consultants du CNEH, universitaires, directeurs d'hôpital, directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeurs des soins et autres professionnels du monde de la santé.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

CÉLINE LIMOUZY

Directrice du pôle Concours et Adaptation à l'emploi
Directrice d'hôpital
celine.limouzy@cneh.fr
Tél. 06 71 64 65 90

CATHERINE JOULAIN

Assistante formation
catherine.joulain@cneh.fr
Tél. 01 41 17 15 66



Coaching personnalisé



Conférences d'actualité, retours d'expérience, etc.



Cycle de classes virtuelles thématiques



DEMANDE D'INSCRIPTION (À RENVOYER AU CNEH)

Bulletin d'inscription à retourner accompagné d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation adressés à Céline Limouzy : par courrier : CNEH (Catherine Joulain) - Service Formation, 3 rue Danton, 92240 Malakoff ou par mail en version scannée à catherine.joulain@cneh.fr ; programme en ligne : www.cneh.fr, rubrique Concours et Adaptation à l'emploi

Cochez	Concours visés	Épreuves des concours	
		ÉCRITES (admissibilité)	ORALE (admission)
<input type="checkbox"/> AAH	Arrêté du 24 mai 2024 2 épreuves écrites + 1 épreuve orale	2 épreuves écrites : <input checked="" type="checkbox"/> Questions à réponse courte <input checked="" type="checkbox"/> Note à partir d'un dossier	1 épreuve orale : <input checked="" type="checkbox"/> Entretien avec le jury
<input type="checkbox"/> Autre(s) à préciser :			

COORDONNÉES PERSONNELLES (à renseigner obligatoirement)

Mme M.

Nom

Prénom.....

Fonction.....

Adresse personnelle.....

CP Ville

Téléphone

Téléphone portable (obligatoire)

E-mail personnel (obligatoire).....

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE ET RÉGLEMENT

Autofinancement - Contacter catherine.joulain@cneh.fr

Le paiement devra être joint obligatoirement à l'inscription

Établissement - Règlement sur facture ou dépôt chorus

PROFIL DU CANDIDAT

Externe Interne 3^{ème} concours

COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

Établissement

Service/Pôle.....

Adresse professionnelle.....

CP Ville

Téléphone

E-mail professionnel

RESPONSABLE FORMATION

Mme M.

Nom

Prénom.....

Téléphone

E-mail

Fonction



TARIFS NETS DE TAXE 2024-2025*

FACTURATION SUR CHORUS PRO

SIRET de l'établissement (14 chiffres) | | | | | | | | | | | | | | | |

Code Service Chorus (SE)

Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Cycle en distanciel AVEC regroupements présentiels

Pack Concours AAH * incluant le cycle de classes virtuelles thématiques

AAH (épreuves écrites + orales) - Réf. C1401 + Réf. C2000 3 400 €

AAH (épreuves écrites) - Réf. C1401 3 200 €

Cycle en distanciel SANS regroupements présentiels

Pack Concours AAH * incluant le cycle de classes virtuelles thématiques

AAH (épreuves écrites + orales) - Réf. C1401 + Réf. C2000 2 900 €

AAH (épreuves écrites) - Réf. C1401 2 700 €

Préparation aux oraux du concours AAH - Réf. C2000

3 jours à Malakoff en septembre 2025 600 €

Session réservée aux candidats admissibles.

Date	Signature et cachet
<p>Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.</p>	

CAS SPÉCIFIQUES

- Prise en charge possible dans le cadre du plan de formation de l'établissement ou par l'ANFH dans le cadre du congé de formation professionnelle

*Dans le cadre du pack épreuves écrites et orales, les sessions de préparation aux oraux ne sont pas remboursées en cas de non-admissibilité à l'issue des épreuves écrites
Toute formation commencée est dûe dans son intégralité